ENGLLISH PAGES: 6. 7. 8. 15. 19 KREYÒL: Paj 6

HAITI OBSERVATEUR

Lè manke gid, pèp la gaye

Fondé à New York, cet hebdomadaire est édité par la société Haïti-Observateur Group

Haïti-Observateur
Brooklyn Navy Yard (Bldg. 58)
Brooklyn, NY 11205
Tél. (718) 834-0222

Haïti : 5 gourdes
Partout ailleurs : $1,00

VOL. XXIX No. 35 . *New York : Tél. : (718) 834-0222; Fax : (718) 834-8853 • Montréal : (514) 326-8145 • Port-au-Prince : (011 509) 23-0782; 23-0785 • Paris : (33-1) 43-63-28-10* 26 août-1er sept. 1998

LE DOSSIER DE LA DROGUE

Aristide sera-t-il inculpé aux U.S.A. ?

Discussion du cas de l'ex-président haïtien entre les autorités judiciaires américaines et celles de la Brigade fédérale anti-drogue...

SOURCES COMBINÉES, 25 août — Bien que la crise politique dans laquelle est plongée Haïti depuis plus d'une année soit susceptible de provoquer un éclatement général, comme le pensent la grande majorité des observateurs, la question de la drogue semble dégénérer chaque jour davantage, au point de susciter des appréhensions dans le monde des trafiquants. Alarmées par la montée

Suite en page 13

LES FAITS DE L'ACTUALITÉ EN BREF

■ Fanmi Lavalas s'attire la foudre du Sénat

Être pris qui croyait prendre ! Les accusations d'un membre du parti Fanmi Lavalas, M. Dany Toussaint, rapportant sans preuve, une tentative d'assassinat de deux sénateurs de l'OPL, Paul Denis et Edgar Leblanc (président de la Chambre haute) contre la personne de Jean-Bertrand Aristide, sont en train de produire un effet de boomerang, qui risque de fragiliser davantage ce parti déjà trop décrié. Outre la possibilité de réplique individuelle des deux parlementaires

Suite en page 2

Patrick Zana Desgranges : La quête de l'excellence

Patrick Zana Desgranges (Photo de courtoisie). (Page 20)

President Clinton Is in Big Trouble (Page 7)

Péralte vendu à Rochambeau – *Pou yo achte oto* (Page 4)

Mise au point amical d'un aîné pour Le Nouvelliste : Manigat, le RDNP et l'IRI (Page 5)

Justice et Société : L'affaire Osner Févry (Page 11)

Le terrorisme d'Etat dénoncé *(Voir éditorial en page 14)*

DE L'ASSASSINAT DE MICHEL GONZALES AU MEURTRE DU PÈRE JEAN PIERRE-LOUIS

Aristide objet de tous les soupçons

Au train où vont les choses, tout indique que l'année 2001 pourrait retrouver l'ex-président Jean-Bertrand Aristide en prison pour crimes et forfaitures, contrairement à l'objectif fixé par ses partisans pour son retour au pouvoir.

Depuis l'assassinat du dernier chef de file de l'Église populaire, le père Jean Pierre-Louis, les propagandistes de Tabarre cherchent par tous les moyens à blanchir Aristide des soupçons et à lui redonner l'image d'un martyr sur laquelle était fondé son capital politique.

C'est ainsi que, le 20 août, au cours d'une conférence de presse, des membres de son parti « Fanmi Lavalas », dont l'ex-major Dany Toussaint, ont cru

Suite en page 3

L'immigration haïtienne et la haute finance : Réussite spectaculaire d'un Haïtien (II)

Répondant à une question de Léo Joseph, Dumas Siméus révèle les projets à court et à long termes de son entreprise (Photo Cham Salomon/H-O).

Ayant surmonté tous les obstacles (linguistiques, raciales, sociales) dressés sur sa voie, Dumas Siméus a gravi tous les échelons du monde des finances et acquis les expériences nécessaires en matière de gestion moderne pour assumer seul les responsabilités d'une société multimillionnaire. L'achat en 1993 d'une société vieille d'une vingtaine d'années ouvrait la voie à toutes ses ambitions. Le prêt de 55 millions $ que venait de lui octroyer par un consortium de banques pour

Suite en page 10

Le 27e gala d'anniversaire de H-O...encore plus grandiose que le 25e

Prévu pour le mois d'octobre prochain, le 27e gala d'anniversaire d'*Haïti-Observateur* devra, selon toute vraisemblance, dépasser en ampleur, organisation et festivité la fête commémorative qui s'est déroulée le 15 novembre 1996, lors du 25e anniversaire de cet hebdomadaire. Bien que une bonne partie des artistes présents la dernière fois ne soit pas retenue à l'affiche cette année, la majorité de ceux-là qui ont contribué au grand succès de ce gala répondra à l'appel avec des prestations teintées de légères différences, compte tenu du temps réservé à la partie dansante.

Suite en page 23

INSERTION REQUISE

JUSTICE ET SOCIÉTÉ

Me Osner H. Févry est détenu en prison « suivant des techniques nazies » depuis le 19 mars écoulé, en dépit de cinq décisions de main-levée rendues en sa faveur par le Cabinet d'Instruction du juge Jean-Aunel Cadet.

Dans une lettre adressée au Juge, Me Févry, Me Févry, plaidant sa propre cause, démontre l'arbitraire de la justice haïtienne. À toutes fins utiles, nous publions in extenso cette lettre, datée du 1er août 1998.

Pétion-Ville, le 1er août 1998

Au Juge d'Instruction
Jean-Aunel Cadet
du Tribunal de Première Instance
de Port-au-Prince
Palais de Justice
en son Cabinet d'Instruction

Magistrat,

Maître Osner H. Févry, avocat militant du Barreau de Port-au-Prince, plaidant sa propre cause avec l'assis-tance de ses confrères Durand R. Jeanty, Serge H. Moïse et Edva Jose,

Me Ossner Févry en ses bureaux en 1993, interviewé par le reporter de H-O. (Photo Jn . E. Bonny/H-O).

demeurant et domiciliés tous à Port-au-Prince, identifiés, patentés et imposés aux nos. 003-079-069-2, 013352, A030415; 003-291-146-0, 268-726, A22169; 001-134-716-1, 442-065, A-880074; et 5346IN, 001-152-132-2, 75161K; avec élection de domicile au Cabinet Févry sis au No. 30 de la rue Pavée, en cette ville; a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

1. Le jeudi 19 mars 1998, victime d'une agression armée suivie d'une tentative d'assassinat à l'aide d'un pistolet Taurus B-56213 sur sa propriété privée de Fort-Jacques et perpétrée par Monsieur Edriss Pierre (auteur principal) et ses complices Duclos Jean-Marie et Luc Jean-Gilles, Me Osner H. Févry, avocat et propriétaire ès qualités, s'est rendu à la Police, accompagné du policier Varnel Porcéus qui lui a sauvé la vie et a déposé plainte ce jeudi 19 mars à 3 h 20 de l'après-midi, en remettant l'arme du crime manqué, ainsi que des pièces d'identification des criminels au commandant Goodrook Noël, du commissariat de Police de Pétion-Ville;

(*Vous avez reçu et vous avez eu en votre possession les copies conformes authentiques des titres de propriété, de la plainte signée par Me Févry à la Police de Pétion-Ville, et celle adressée au Chef du Parquet de la Capitale).*

2. Malheureusement, à l'étonnement du monde et du pays, Me. Févry, la victime, et le policier Porcéus, celui qui lui a sauvé la vie, ont été, d'ordre des autorités, détenus en prison suivant des techniques nazies qui fondaient et faisaient reposer la justice sur les graves violations des principes juridiques et moraux : Un homme agressé sur sa propriété privée va porter plainte à la police et c'est lui, la victime, qui est détenu pour voie de fait sur le bourreau !

3. Mais, fait plus grave et plus choquant : en dépit de cinq (5) décisions rendues en faveur des détenus déclarant illégale et arbitraire leur « arrestation » et emprisonnement, et ordonnant qu'ils soient mis en liberté, ils sont toujours maintenus, de force, à la prison de Pétion-Ville, le commissaire du gouvernement près du Tribunal civil de Port-au-Prince ayant refusé d'exécuter ces ordres de la loi, et les autorités judiciaires et politiques du pays, ayant refusé elles de sanctionner ce grave cas d'obstruction à la justice du Commissaire Brutus, agent du Pouvoir exécutif; ce qui donne à l'avocat et au policier Porcéus le statut de *Prisonniers politiques du gouvernement;*

4. Or, la dernière des cinq (5) décisions rendues émanait de votre Cabinet d'Instruction, à la date du neuf (9) avril mil neuf cent quatre vingt dix-huit (1998), signée de vous.

Le même jour du neuf avril, vous avez transmis le dossier avec toutes les pièces, documents procès-verbaux, corps du délit, etc., au Commissaire du gouvernement, aux fins d'exécuter l'ordonnance de main-levée signée de vous et à laquelle est attachée votre autorité juridique et morale de magistrat de la République;

(Appert un certificat délivré par votre greffier attestant que le dossier se trouve actuellement au Parquet pour exécuter votre main-levée du 9 avril).

5. Me Osner H. Févry et ses avocats sont étonnés des rumeurs persistantes suivant lesquelles le gouvernement serait en train de faire des pressions pour que le Parquet vous retourne le dossier (en violation de toutes pratiques administratives sur les règlements intérieurs du Tribunal civil de Port-au-Prince), sans que la dite ordonnance ait été exécutée comme vous l'avez exigée par votre décision rendue conformément à l'article 80 du CIC.;

Pourquoi, Me Osner H. Févry, son cabinet et ses avocats, protestant d'ores et déjà contre toutes manoeuvres politiciennes déloyales qui vous forceraient à violer la loi du 11 mai 1920 sur le CSM, en acceptant de poursuivre l'instruction sur le dossier tant que votre ordonnance n'aura pas été exécutée au bénéfice de Me Févry et de M. Porcéus.

Et, par voie de conséquence, Me Osner Févry maintient sa plainte contre les criminels qui ont tenté de l'assassiner; il maintient et soutient sa déposition faite devant vous; il maintient sa demande d'acte de ses réserves faites en vous remettant ses titres de propriété, ses deux (2) plaintes avec constitution de partie civile, ainsi que les corps du délit, notamment l'arme du crime, (raté), le pistolet Taurus B-56213 du nommé Edriss Pierre, et les cartes d'identification de ses agresseurs et de son accusé principal M. Edriss Pierre; il maintient et soutient les différentes requêtes de ses avocats notamment celle contenant les exceptions jurisprudentielles de droit civil soulevées « in limine litis » à partir de *l'absence dans le dossier d'un mandat d'arrêt, de mandat de dépôt, de procès-verbal de flagrance,* ce qui, aux yeux de la loi, faisait de Me Févry et du policier Porcéus, deux citoyens séquestrés par une coalition criminelle de fonctionnaires et victimes d'abus de pouvoir et d'autorité des fonctionnaires de l'État et du gouvernement.

7. Il vous saurait gré de bien vouloir vous abstenir de toute action administrative et politique qui ne tiendrait pas compte de la loi, des règlements intérieurs du Tribunal, et de l'ordonnance non encore exécutée du 9 avril 1998 que vous avez vous-même signée en conformité à l'article 80 du CIC.

Car, tant que l'ordonnance de main-levée du 9 avril 1998 du cabinet d'Instruction n'aura pas été exécutée en faveur de Me Osner H. Févry et du policier Varnel Porcéus par le commissaire du gouvernement et à la charge du Parquet de Port-au-Prince où se trouve encore légalement le dossier, aucun acte d'instruction postérieur ou subséquent ne pourra ni ne peut être posé légalement par le juge instructeur, sans que cet acte ne puisse contrevenir à la loi, à la morale et aux règlements des pratiques administratives en cours devant les Tribunaux civils du pays.

Outre les *obstacles administratifs* portant sur les règles de transmission des dossiers du cabinet d'Instruction au Parquet et vice-versa, une double in-

Suite en page 14

Anna Aménabo
Consultante africaine
Montréal • Miami
Coquillages africains
Tarot astrologique
Vous aidera spirituellement
Traitement par les plantes
Sur Rendez-vous
Tél. : (514) 727-5281
Fax : (514) 727-3143

MONTRÉAL-CANADA
ROLANDE
Cartomancienne haïtienne
(Guinen)
peut vous aider à régler tous vos problèmes de Mystique...
bain de chance
amour - emploi
promotion-business - etc.
Consultation sur rendez-vous
TÉL.: (514) 323-3196

MULTI - VOYAGES
SPÉCIAL PORT-AU- PRINCE
MULTI - VOYAGES
PORT-AU-PRINCE AU MEILLEUR TARIF À PARTIR DE
$462.00 Taxes inclus
en vol direct une fois par semaine
Hatez-vous, le nombre de siège est limité.
Pour informations et réservations appelez
Montréal (514) 858-6260 * Haïti 22-3662
Multi -Voyages est ouvert 7 jours sur 7 de 7h à 22h.
8403 St Denis, Montréal,Qc. H2P 2G9

RAPID OFFSET PRINTING CORP.
2065 Nostrand Avenue Brooklyn, New York 11210
(between Faragut & Glenwood Road
(718) 434-5924
THE HOUSE OF PRINTING
PARTY SUPPLIES & CAKE DECORATIONS
WE DO
• BUSINESS CARDS • FLYERS • LETTERHEADS • ENVELOPES • TICKETS • POSTERS • CHRISTMAS CARDS • COMMUNION CARDS • ANNOUNCEMENTS • RAFFLE BOOKS • MATCHES • STIKERS • BUMPER STEAKERS
• RECEIPT BOOKS • RUBBER STAMPS • STATIONARY • PLASTIC SEALING • BALLOONS • GRADUATION CARDS • PHOTO COPIES • DIPLOMA • TAGS • PRICE LISTS • BUSINESS FORMS • PENS • PENCILS
• NAPKINS • CAKE BOX • CAKE KNIVES • MENUS • LABELS FOR EVERYTHING • CALENDARS • BIRTH ANNOUNCEMENTS • T-SHIRTS • GUESSES • BUTTONS • CERTIFICATES • INVOICES (2/3/4 PARTS) • DOCTOR'S PRESCRIPTION PADS
WE HAVE THE FINEST PAPER & PARTY GOODS
• WEDDING SUPPLIES • SHOWER SUPPLIES • CATERING SUPPLIES • BANQUET SUPPLIES • PARTY SUPPLIES • CAKE PAN SUPPLIES • BIRTHDAY PLATES • CUPS, FORKS
• CAKE DECORATION • TABLE COVERS • HORNS • CONFETTI • NAPKINS • PARTY FAVORS • SPOONS • CANDLES
• PARTY HATS • STREAMERS • GARLANDS • BALLOONS • TISSUE BELLS • BLOW OUTS • KNIVES • HELIUM BALLOONS
(718) 434-5924
OPEN 7 DAYS A WEEK
Monday To Saturday 10 A.M. - 8 P.M.
SUNDAY 12:00 - 5:00 P.M.
Quality & Service. We Stick To It.

EDITORIAL

La démocratie face au terrorisme

Dans son « adresse à la nation » de jeudi dernier (20 août), le président Clinton a cru bon de mentionner Haïti. Certains pensent qu'il a fait preuve d'audace ou d'amnésie politique en citant Haïti parmi ses réussites. Pardon, cette fois la question de réussite ne se pose pas. Il faut voir le contexte dans lequel il a injecté le nom d'Haïti.

« Je veux citer, dit-il, *que les Etats-Unis veulent la paix, pas le conflit. Nous voulons sauvegarder les vies de par le monde, pas les annihiler. Nous avons travaillé pour la paix en Bosnie, en Irlande du Nord,* ***en Haïti,*** *au Moyen Orient et ailleurs.*

« Mais en ce jour, aucune campagne pour la paix ne peut réussir sans une détermination de combattre le terrorisme... ».

Voilà un message clair contre les terroristes de tous bords : en Haïti aussi où, selon le président Clinton, son pays avait voulu la paix !

Assurément, il doit savoir que cette paix qu'il désirait pour Haïti s'est transformée en un cauchemar, à l'initiative même des artisans dont il se servait pour établir la paix. Ainsi, on pourrait déduire que le président Clinton lançait un avertissement indirect aux terroristes haïtiens, bien qu'ils soient des amateurs face aux experts qui ont semé le deuil et la mort au Kenya et en Tanzanie. Quand même ils se sont révélés de vrais bandits, des meurtriers et trafiquants de drogue.

Les faits abondent quant à l'échec de « l'expérience démocratique » en Haïti. Ainsi, le président Clinton ne pouvait-il avoir en tête un succès quelconque quand il a mentionné Haïti. Par exemple, il n'a qu'à se référer aux paroles de son représentant à Port-au-Prince, l'ambassadeur Timothy Michael Carney prononcés lors de l'inaugura-tion du « **Centre de formation et d'information pour les partis politiques** » de « **l'International Republican Institute (IRI)** », prononcées le 12 août courant.

« C'est uniquement à travers le pluralisme politique et la participation totale des citoyens dans tous les aspects du processus démocratique – pas tout juste un ou deux – qu'une vraie république peut être bâtie ».

M. Carney a, en quelque sorte, réprimandé les leaders qui, par leur silence public, encouragent des actes de violence verbale et physique. Lisez vous-mêmes :

« Le leadership politique doit également accepter la responsabilité des actions de ses partisans qui, quelquefois, ont des excès de zèle. Il revient aux leaders des partis d'apprendre à leurs partisans ce qui est acceptable ou non. Les leaders politiques doivent réaliser qu'ils ne prennent pas la parole en leur propre nom, mais au nom des citoyens qui leur ont délégué une partie de leurs droits individuels et de leur pouvoir.

« Je voudrais prendre encore quelques minutes pour me prononcer contre ce que je perçois comme étant une recrudescence d'actes criminels et de ce qui peut-être une violence politiquement motivée. Cette recrudescence de la violence, particulièrement la violence politique qu'inciter le peuple à plus de violence, ce qui est totalement inacceptable.

« La violence, quelle qu'elle soit, est inacceptable dans une société civilisée. On ne saurait la tolérer... ».

L'ambassadeur Carney a fait spécifiquement mention de deux assassinats à caractère politique commis durant les deux semaines précédentes : celui d'un citoyen américain [Mike McLaney] « *un résident d'Haïti depuis belle lurette », qui avait rendu de « précieux services » au Consulat américain;* et du père Jean « Ti Jan » Pierre-Louis « *qui a rendu d'inestimables services au peuple haïtien. ... Le bruit court que ces meurtres n'étaient p as de simples crimes mais des assassinats à caractère politique ».*

Lors de l'inauguration, le 12 août, du Centre pour l'information et la formation de l'IRI, un leader politique haïtien non identifié salue le président de l'IRI, Lorne Craner. A gauche de M. Craner semi caché, l'ambassadeur Carney. (Photo Th. Bélizaire/H-O).

menace d'effilocher le consensus sur lequel l'état moderne est construit. Le peuple haïtien a fait d'énormes sacrifices au cours de ces années passées; il a souffert, il est mort pour éliminer la dictature et établir un gouvernement démocratique, digne de conduire le peuple haïtien. Cet effort remarquable ne devrait être effacé pour retourner aux anciennes habitudes.

« A St. Marc le mois dernier, le personnel de l'IRI a été menacé quand il a essayé d'engager le dialogue entre les résidents et les leaders politiques de St. Marc. Au début de cette semaine, l'IRI a été accusé publiquement d'implication dans des meurtres politiques. Ceci est complètement faux. Les allégations de ce genre ne peuvent

Il n'y a pas que l'ambassadeur américain qui se prononce contre la violence. Le président du Comité des Relations internationales du Congrès américain, Benjamin « Ben » Gilman, a fait un réquisitoire contre la persécution politique (disons le terrorisme d'Etat) sous les régimes lavalas. Lisez vous-mêmes ses paroles :

« Dans la ville de Saint-Marc, un groupe d'individus a interrompu une réunion pacifique de leaders politiques locaux, par des railleries, des menaces et des actes d'intimidation physique. Ils ont déclaré qu'un seul homme et un seul parti avaient le droit de s'exprimer et de s'organiser politiquement en Haïti. C'est là un retour aux anciennes méthodes. Ces anciennes méthodes doivent disparaître si les Haïtiens doivent avoir accès à la prospérité et réaliser leur potentiel.

« De plus, ce genre de comportement est loin d'être de ceux que les Etats-Unis auraient approuvé, après avoir exposé à la guerre leurs fils et leurs filles pour cette démocratie. Et ce n'est certainement pas la raison pour laquelle nous avons dépensé $2 milliards pour rétablir les principes démocratiques en Haïti.

« La démocratie n'est pas un vêtement que l'on peut porter ou enlever avec désinvolture. Il ne suffit pas de se taxer de démocrate; il faut se comporter en tant que tel. Je serai clair; j'ai fortement supporté les actions qui ont abouti à la défaite du coup d'Etat haineux et illégal perpétré contre le gouvernement constitutionnel d'Haïti. Je crois fermement, pour cette même raison, que chaque dirigeant Haïtien devrait stipuler clairement qu'il n'avalise, ou supporte le comportement que nous avons observé à Saint-Marc ».

A comparer ces déclarations officielles d'éminentes personnalités américaines aux élucubrations des terroristes au service d'Aristide, on est en droit de dire que le président Clinton ne saurait continuer à tolérer des leaders haïtiens qui avaient professé leur foi en la démocratie et la « réconciliation », afin de se faire réinstaurer au pouvoir à la faveur d'une force d'invasion devenue force d'occupation. Pour ceux qui auraient raté les « missiles verbales » des « terroristes aristidiens », nous trions sur le volet quelques passages des déclarations de Patrick Norzéus, maire de Delmas (commune de Port-au-Prince) et de Guy Ferdinand, ancien vice-consul d'Aristide à New York et activiste lavalassien à Brooklyn, N.Y. à l'occasion de leurs interventions sur la station d'Aristide *Radio Soleil,* le 29 juillet écoulé.

La parole à Norzéus : *« L'IRI est un parti politique des Etats-Unis. ... Il est anormal que dans un pays souverain existe un parti comme le Parti républicain, qui doit fonctionner aux Etats-Unis. Autrement dit, que viennent chercher les républicains en Haïti ?...*

« Normalement, nous devons apprendre que au moment où dans sa faiblesse, le gouvernement ne réagit pas par rapport à l'IRI, il y a lieu de constater des initiatives sur le terrain visant à coller des baffes à ses représentants. Déjà cela commence à arriver dans plusieurs points du pays : dans certains endroits du pays où ils ont essayé de faire des réunions pour se voir interdire ce droit, avant d'être finalement éconduits. Cela s'est passé dans l'Artibonite, à St Marc, et cela va continuer dans d'autres zones du pays.

« Je pense donc, par exemple, que là où l'appareil d'Etat, pour des raisons que

Suite en page 18

Justice et Société : Le cas Osner Févry

Suite de la page 11

compétence à la fois *politique* (en raison des acteurs et des actes découlant de leur autorité abusée) et *civile* (en raison de la légitimité des droits de propriété par acte authentique de Me Osner H. Févry, se trouvant sur son terrain privé) prévaut en la matière : *le Parquet ne peut pas vous retourner le dossier Févry et vous ne pouvez pas légalement le recevoir, sans que l'ordonnance que vous avez émise le 9 avril 1998 n'aura pas été préalablement exécutée dans toute sa forme et teneur. C'est droit !*

Salutations très respectueuses

Cabinet Févry, par : Osner H. Févry, avocat
Serge H. Moïse, avocat
Durand R, Jeanty, avocat
Edva Jose, avocat
Reynold Georges, avocat

cc:
1) Au Doyen du Tribunal civil de Port-au-Prince
2) Au Commissaire du Gouvernement de Port-au-Prince
3) À la Direction des Affaires judiciaires du ministère de la Justice
4) Aux Organisations de défense des droits et libertés
5) À la Presse (Mass-Média)